

MAIRIE DE RUFFEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

● SEANCE DU MARDI 21 NOVEMBRE 2023 ●

Membres du Conseil Municipal	23
Membres en exercice	23
Membres ayant délibéré	22
Date de la convocation	17/11/2023
Date d'affichage de la convocation	17/11/2023

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Sylvie BEAUVAL, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, Mme Nicole GAYOUX, M. Jean COITEUX, M. Éric MOULIGNIER, M. Jean-Michel ARDOUIN, Mme Catherine SENNAVOINE, Mme Aurélie SARRAZIN, M. Franck LOPEZ, M. Bernard PICHON, Mme Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL, Mme Nicole BOES, Mme Marguerite D'ARGENT

POUVOIRS : Mme Nina BASTIER en faveur de Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Catherine DEROUSSEAU en faveur de M. Jean-François JOBIT, M. Hervé JAMBARD en faveur de M. Jean-Paul FORT, M. Jean-Michel JEANNET en faveur de Mme Catherine BOULENGER, M. François POHU en faveur de M. Thierry BASTIER

ABSENTS : M. Jean-Pierre CHARDONNET

M. Jean-François JOBIT est désigné secrétaire de séance.

DECISION MODIFICATIVE N°4 AU BP 2023 DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le BP 2023 de l'Assainissement,

Considérant la nécessité pour la Commune de réajuster certains crédits ;

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : Modifie ainsi qu'il suit les crédits inscrits au BP 2023 de l'Assainissement :

Compte	Opérat°	Libellé compte	Dépenses	Recettes
2315	59	Installations, matériel et outillage techniques	15 000	0
		Total Investissement	15 000	0
		Total Budget fonctionnement après DM 4	260 744	373 911
		Total Budget investissement après DM 4	721 099	1 431 961

ARTICLE 2 : La présente délibération sera publiée sur le site Internet de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète et Madame la Trésorière.

Publiée et transmise au
Contrôle de légalité le **24 NOV. 2023**

Pour copie conforme
Le Maire,

Thierry BASTIER

